

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2025 - 02

9 janvier 2025

Travaux de démolition du clocher de l'église Saint-Louis : Informations et réglementation de la circulation

La municipalité du Gosier entreprend des travaux de démolition du clocher de l'église Saint-Louis. Depuis le début du mois de décembre 2024, un périmètre de sécurité a été installé, interdisant l'accès direct au clocher. Ces travaux urgents et indispensables sont effectués en raison de l'état de dégradation avancée de l'édifice et du risque qu'il représente pour tous les usagers du quartier.

En conséquence, des restrictions de circulation temporaires à la rue Raphaël Luce, ainsi que sur le boulevard du Général de Gaulle sont à prévoir.

Déroulement des travaux :

- **À partir du 13 janvier 2025** : Début de la phase préparatoire, incluant l'installation des équipements et des engins nécessaires à la démolition et début des travaux pour la phase de désamiantage.
- **Du 15 au 20 janvier 2025** : Début des opérations de démolition avec fermeture partielle et temporaire de la rue Raphaël Luce dès l'entrée à l'angle de la boulangerie jusqu'à la rue du Père Coudray (chemin à droite). Cette section sera interdite à la circulation et d'accès, tant pour les véhicules que pour les piétons.

Accès au plateau Saint-Germain

Du 15 au 20 janvier, la circulation vers la partie arrière de la rue Raphael Luce et le Plateau Saint-Germain se fera par la rue du Père Coudray via l'Enclos. En provenance de Belle-Plaine, l'accès est possible en passant devant l'école Eugène Alexis, puis en tournant à gauche après le temple.

Par ailleurs, le parking situé sur le côté de l'église, avant la boutique, sera également inaccessible pendant cette période.

- **Le 18 janvier 2025 de 4h du matin à 18h** : Fermeture du boulevard du Général de Gaulle (RD 119) comme suit :
 - Accès interdit aux véhicules du rond-point du Pélican, jusqu'à l'intersection avec la rue Simon Radegonde (descente vers Datcha)
 - Accès interdit aux piétons entre le rond-point du Pélican et la rue du Père Will.
 - Accès interdit aux véhicules par le bas du Chemin de la plage (sauf riverains).

Déviations :

- Les usagers de la route en provenance de Montauban devant se rendre au bourg, devront emprunter la rue Simon Radegonde (entrée vers plage de la Datcha) et remonter vers la banque par le boulevard Amédée Clara.
- Les usagers de la route en provenance de Périnet, et devant se rendre après le parc du Calvaire, devront emprunter la rue du Docteur Hélène (1ère entrée du giratoire au niveau du pôle administratif), passer devant le collège de Belle-Plaine, puis devant l'école Eugène Alexis pour sortir à la rue Théodore Gisors et aller vers Montauban.

Le Maire du Gosier, Liliane MONTOUT, invite les usagers de la route à faire preuve de civisme et de compréhension face à ces perturbations temporaires. Elle exhorte chacun à respecter les consignes pour la sécurité de tous et prie la population de bien vouloir l'excuser pour la gêne occasionnée.